

Moto-Club: du Vieil Armand Cernay

E-mail: laurent.liller68@gmail.com

Téléphone: 06.07023.95.27

Organisateur technique: Laurent Liller

N° d'épreuve FFM : 274

Date: 2 avril 2023

Lieu: Cernay (68)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Jean-Philippe Janodet	Licence : OFF 239843
Président du Jury ou Arbitre*	Alain Roeckel	Licence : OFF 151210
Membre du Jury	Claude Defoort	Licence : OFF 131437
Membre du Jury	Jérôme Cassin	Licence: OFF 062806
Commissaire technique responsable -	Hélène Janodet	Licence : OFF 242739
Responsable du chronométrage	Véronique Dollat	Licence : OFF 340450

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 I DÉTAIL DES CATÉGORIES

Ligue 125cc 13 125cc 2T Championnat 85cc 9 15 85cc 2T, 150cc 4T Championnat GE 65cc 7 11 65cc 2T Trophée 250cc 15 250cc 2T, 250cc 4T Trophée 450cc 15 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	125cc 2T	NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Championnat 85cc 9 15 85cc 2T, 150cc 4T Championnat GE 65cc 7 11 65cc 2T Trophée 250cc 15 250cc 2T, 250cc 4T Trophée 450cc 15 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	nat 85cc 9 15 85cc 2T, 150cc 4T t GE 65cc 7 11 65cc 2T 250cc 15 250cc 2T, 250cc 4T 450cc 15 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T is, Féminines 13* / 40* 125cc à 450cc 4T (13*: 13 ans 125cc 2T et 15 ans < 125cc 2T)	Ligue 250cc 450cc	13*		125cc 2T à 450cc 4T	(13*: 13 ans 125cc 2T et 15 ans < 125cc 2T
Championnat GE 65cc 7 II 65cc 2T Trophée 250cc 15 250cc 2T, 250cc 4T Trophée 450cc 15 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	t GE 65cc 7 11 65cc 2T 250cc 15 250cc 2T, 250cc 4T 450cc 15 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T is, Féminines 13* / 40* 125cc à 450cc 4T (13*: 13 ans 125cc 2T et 15 ans < 125cc 2T	Ligue 125cc	13		125cc 2T	
Trophée 250cc 15 250cc 2T, 250cc 4T Trophée 450cc 15 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	250cc 15 250cc 2T, 250cc 4T 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	Championnat 85cc	9	15	85cc 2T, 150cc 4T	
Trophée 450cc 15 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	450cc 15 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T 13*: 13 ans 125cc 2T et 15 ans < 125cc 2T)	Championnat GE 65cc	7	11	65cc 2T	
	IS, Féminines 13* / 40* 125cc à 450cc 4T (13* : 13 ans 125cc 2T et 15 ans < 125cc 2T)	Trophée 250cc	15		250cc 2T, 250cc 4T	
Trophée Vétérans Féminines 13* / 40*		Trophée 450cc	15		300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	,
125CC 4 75CC 41	Ciennes (40* : à partir de 40 ans pour les vétérans	Trophée Vétérans, Féminines	13* / 40*		125cc à 450cc 4T	(13*: 13 ans 125cc 2T et 15 ans < 125cc 2T
Motos Anciennes (40*: à partir de 40 ans pour les		Motos Anciennes				(40* : à partir de 40 ans pour les vétérans
		aumannum ann an ann ann ann ann ann ann ann ann				•



RÈGLEMENT PARTICULIER **2023** MOTOCROSS SOLO / SIDE-CAR / OUAD

ARTICLE 4 I CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

• NON ☐ OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE G I MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical Locatelli	
Nombre de secouristes4	Nombre d'ambulance(s) 2
Hôpital le plus proche Emile Muller	Temps de trajet (en min)

ARTICLE 7 I LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site	n de motocross de Cernay	Caractéristiques : Longueur du circuit	_ 1300 m
Adresse lieu dit	Kielwasser	Largeur minimum de la piste	. 5 m
		Largeur de la grille	40 m
<u>CAPACITÉ MOTO:</u>	<u>Capacité quad ou side-car :</u>	Longueur de la ligne droite de départ	I 20 m
Pendant les essais : 40	Pendant les essais :	Nombre d'OCP*	16



En manche:

A - - 3 - .

- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 17/01/2023

Moto Club Vieil Armand
Président Laurent LILLER
6 impasse Victoria
68780 SOPPE LE BAS
mxmcva@gmail.com

VISA DE LA LIGUE

DATE: 26/01/2023

En manche:

LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régianate des Sports 13, Rue Jean Moulin 54610 FOMBLAINE 161: 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM

DATE: 07/03/2023 NUMÉRO: 23/0207

*Officiels Commissaires de Piste

